

A3 – NETTOYAGE DES PLAGES

Habitats d'intérêt communautaire :

1210 - Végétation annuelle des lisses de mer
2110 - Dunes mobiles embryonnaires

Espèces d'intérêt communautaire :

Oiseaux : A138 - Gravelot à collier interrompu, A255 - Pipit rousseline

ENGAGEMENTS

Je m'engage:

1- Préserver la lisse de mer et la végétation de haut de plage, dont l'intérêt biologique est important et qui participent au renforcement des dunes et à la défense des côtes. En cas de risque sanitaire avéré les algues collectées ne devront pas être stockées et/ou enfouies sur place.

Point de contrôle : absence de ramassage de la lisse de mer. Absence de stockage ou d'enfouissement sur place des algues récoltées.

2- Ne pas réaliser de nettoyage mécanique des plages et privilégier un ramassage sélectif des déchets d'origine anthropique.

Point de contrôle : absence de nettoyage mécanique des plages engagées dans la charte.

3 - Ne pas installer de poubelles supplémentaires sur les plages.

Point de contrôle : absence de poubelles supplémentaires sur les plages.

RECOMMANDATIONS

1. Privilégier un nettoyage manuel des plages en dehors des périodes de nidification de l'avifaune, c'est-à-dire d'août à avril.
2. Réaliser le tri sélectif des déchets ramassés sur les plages et en assurer le suivi.
3. Proposer de sessions de formations aux responsables et personnels intervenant dans le nettoyage des plages pour une meilleure connaissance de ce milieu (lisse de mer) et pour qu'il soit pris en compte dans la gestion des hauts de plage
4. Développer des actions d'information du public et de communication, associant la structure animatrice et relatives au site Natura 2000, concernant la dynamique dunaire et le nettoyage des plages.